

Montreuil, 5 Mars 2020

SALAIRES DES CADRES

LES CADRES ONT DE LOURDES RESPONSABILITÉS : LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES ET DE PARTS VARIABLES DOIVENT ÊTRE CONSÉQUENTES

La première préoccupation des cadres est la revalorisation des salaires en tenant compte des études, des qualifications et de l'ancienneté. Pour eux, le salaire doit également être en corrélation avec l'inflation et permettre une légitime répartition des bénéfices avec les actionnaires. Le 13^e mois est réclamé pour ceux qui ne l'ont pas. Pour les cadres, la part variable est un élément important de la rémunération car c'est une reconnaissance. Précisons qu'il est revendiqué qu'elle vienne en plus du salaire et pas en substitution, et qu'elle soit, pour tous, soumise à cotisations sociales.

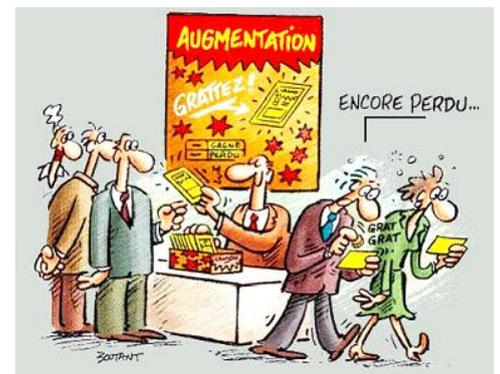
Ces revendications sont confirmées par une consultation menée par l'Union Fédérale des Cadres de la CGT en 2019, auprès des cadres CGT.

Or, ce que l'on constate dans les entreprises, renforcé par les différentes lois travail, c'est que les politiques salariales vont totalement à l'inverse des revendications des cadres.

L'augmentation collective des salaires chez les cadres est quasi nulle depuis plusieurs années, au profit d'une augmentation individuelle soumise aux objectifs et quelques fois sous forme de primes.

Depuis quelques temps, se développent les CDI de missions. Les cadres sont embauchés pour une mission définie, pour une durée déterminée, avec un salaire négocié au plus bas et une prime de fin de mission proportionnelle au taux de sa réussite.

Si ces négociations individuelles peuvent être satisfaisantes pour quelques uns durant une période plus ou moins longue, elle se fait surtout au détriment du plus grand nombre. Tôt ou tard, les quelques-uns feront partie du plus grand nombre. Le salaire est acquis, pas les primes.



Le statut cadre est sur la sellette : ces estocades ne suffisent pas au MEDEF et plus largement au patronat. Actuellement, d'après négociations se tiennent sur un nouvel Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'encadrement, qui doit redéfinir ce qu'est un cadre.

Le MEDEF ne veut rémunérer que les compétences utilisées et supprimer la notion de qualification. Cela permettrait de payer les cadres comme des employés et les employés comme des précaires. C'est un écrasement des grilles salariales.

CES ATTAQUES CONTRE LES SALAIRES RÉPONDENT À L'OBJECTIF DE SUPPRIMER LES SOURCES DE FINANCEMENT DE NOTRE PROTECTION SOCIALE DONT FAIT PARTIE LA BRANCHE RETRAITE.

LA CAMPAGNE QUE MÈNE DEPUIS PLUSIEURS MOIS LA CGT POUR UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES DÉMONTRE QU'IL FAUT RENFORCER LE SYSTÈME ACTUEL.

C'est pourquoi... en ces périodes de NAO, portons haut et fort nos revendications. A savoir :

- *Une augmentation conséquente de nos salaires en reconnaissance de nos qualifications et de notre expérience, des lourdes responsabilités qui nous incombent.*
- *Une part variable significative, transparente, soumise à cotisations, et en lien avec les efforts fournis pour atteindre les objectifs.*
- *Au minimum un 13^e mois de salaire pour toutes et tous.*

C'EST POURQUOI... POUR FAIRE FACE AU 49.3, POUR LUTTER CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, SOYONS TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION

